

Compte rendu du Conseil de l'École Doctorale jeudi 2 avril 2015 - DIJON

Présents : Nadine BERNARD, Régis DELAGE MOURROUX, Daniel GILBERT, Pauline HILT, Jean-Michel PETIT, Patrick PLESIAT, Thierry RIGAUD, Jessica SAIAG, Marie-Aure BOURGEON, Luis DOMEIGNOZ HORTA, Olivier FABBRI, Alexandrine GAUTHERON, Corine GIRARD-THERNIER, Michel NARCE, Sophie NICKLAUS, Thierry POZZO, Rémi SAUREL, David WENDEHENNE, Claudie DOUMS, Marianne ZELLER

Excusés : Julien BOURRELIER, Clémence CARRON, Laurent DELVA, Geoffrey GREGIS, Sophie LAUNAY, Bruno PATRIS, Luc PENICAUD, Sylvain PERRUCHE, Christophe SALON, Annie VINTER, Siamak DAVANI, Christophe MOUGEL, Jean-Luc PRETET, Gabriel REBOUX, Hervé RICHARD, Christophe DOUADY, Ted TURLINGS

Secrétaires : Corinne AQUILINA, Josette THERY.

Ouverture de la séance par Thierry RIGAUD : 14h00.

Thierry RIGAUD rappelle l'ordre du jour prioritaire qu'est la sélection des projets mis au concours de l'ED ES campagne 2015.

1. Vérification des sujets proposés par les unités pour le concours de l'ED

Pour commencer le Conseil, Thierry RIGAUD informe de la disparition de l'équipe URANIE de Véronique JULLIAND (Nutrition du Cheval Athlète). L'ED est en attente de la nouvelle répartition des chercheurs et donc des doctorants.

Thierry RIGAUD rappelle l'évolution du mode sélection des sujets.
Extrait du compte-rendu du Conseil du 03/11/2014 « La sélection des sujets reviendrait aux unités avec comme base de calcul une proportion entre le nombre des HDR et le nombre de sujets à proposer. L'ED ne jugerait plus qu'à la marge la qualité scientifique du sujet, mais seulement le respect des caractéristiques propres de l'ED (exemple privilégier les jeunes HDR, le taux d'encadrement...), chaque unité de recherche étant ainsi maîtresse pour le choix scientifique, et donc la mise en place de sa propre politique scientifique. »

Pour cette première année, aucune unité n'a dépassé le quota appliqué. Il y a même eu moins de sujets déposés qu'il n'était possible.

Thierry RIGAUD et Patrick PLESIAT ont évalué tous les sujets dans les domaines dépendant de leur jury. En complément, chaque rapporteur communique sur le sujet. L'aspect scientifique du projet ayant été délégué aux unités, le conseil ne l'évalue pas finement. Il se réserve toutefois un droit de veto en cas de qualité scientifique notablement trop faible pour le concours.

Tous les projets proposés sont retenus dans le domaine Environnements. Dans le domaine Santé, 3 sont refusés - 2 dans l'unité « Lipides Nutrition Cancer », et un dans l'unité « Interaction Hôte-Greffon-Tumeur » - en raison du sur-encadrement du porteur de projet. Ces problèmes déconcertent Thierry RIGAUD car la première chose que les directeurs d'unité auraient dû vérifier était le taux d'encadrement des porteurs.

Marianne ZELLER précise que les unités n'ont pas l'habitude de cette sélection et que pour cette première année le Conseil pourrait être clément. Thierry RIGAUD répond que cette règle s'applique depuis plusieurs années et qu'elle est connue des unités.

Annexe 1 - Sujets Environnements

Annexe 2 - Sujets Santé

Les sujets JCE : Thierry RIGAUD rappelle la nouvelle obligation du CRB pour présenter un projet JCE : toute demande au titre du dispositif « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs » doit désormais être rattachée à un projet intégré du PARI II.

L'ED a reçu 3 projets : 2 pour l'unité « Procédés Alimentaires et Microbiologiques » et 1 pour l'unité « lipides Nutrition Cancer ».

Les 3 sont transmis au CRB, avec toutefois une remarque sur le courrier de parrainage jugé un peu trop standard sur l'un des sujets PAM et une limite de sur-encadrement.

Comme la procédure de sélection est simplifiée, il est suggéré de simplifier la présentation du projet. Cette suggestion n'est pas validée par le Conseil car les projets retenus sont mis en ligne et doivent être lisibles et assez complets pour les candidats.

Rémi SAUREL (PAM) remarque qu'il est parfois difficile pour les membres du jury de juger les projets émanant (notamment) de PAM. Thierry RIGAUD lui rappelle qu'il est possible d'inviter des collègues extérieurs à titre d'expert pour le jury et lui demande de trouver un expert en agroalimentaire disponible pour la totalité du prochain concours.

2. HCERES - Point sur le Bilan – Projet

- **Le Bilan** est rédigé. Il est en phase de soumission au bureau de l'ED.

Thierry RIGAUD fait part au conseil de quelques points importants du bilan, concernant la réactivité des secrétariats de l'ED Dijon et Besançon ; l'appréciation du Site Web ; la baisse constante des 1^{ère} inscriptions en thèse depuis 2012/2013 ; la durée moyenne des thèses ; les financements, les cotutelles et le devenir des doctorants... avec graphiques à l'appui.

Il aborde également la question des abandons de thèse : point délicat que les doctorants élus au Conseil souhaitent relever. Ils se demandent s'il ne serait pas possible de bloquer un financement en cas de difficulté pour le doctorant. Thierry RIGAUD leur répond que cette solution serait compliquée à mettre en œuvre.

Les doctorants parlent d'exemples de doctorants qui – au-delà de souci professionnels – ont subi des pressions personnelles et des atteintes à la vie privée de la part de leurs encadrants. L'ED peut difficilement intervenir car les doctorants ne font part de leurs problèmes que trop tard, n'osant pas porter plainte dès l'apparition des soucis.

Thierry RIGAUD comprend que ces situations sont délicates et doivent être abordées au cas par cas. Il peut déjà être demandé au directeur de thèse de suivre la formation des directeurs de thèse. Celle-ci reçoit en effet des retours plus que positifs de la part de ceux qui l'ont suivie.

Thierry RIGAUD adhère à la proposition des doctorants élus de rédiger une note d'information rappelant que les doctorants en difficulté peuvent se tourner vers les élus au Conseil. Il leur demande de faire remonter les situations problématiques qui leur sont connues, les doctorants ayant peut-être plus de facilité à se confier à leurs pairs. Il leur rappelle également que le comité de suivi de thèse doit être là pour aider le doctorant. Lors de la réunion annuelle, il est recommandé d'avoir un entretien individuel avec les membres du comité.

- **Le projet** est en phase d'étude. Il devrait être rédigé sous la coupe de la COMUE. Or nous n'avons pour l'heure aucune nouvelle des universités concernant la COMUE et son fonctionnement futur. Celui-ci ne devrait pas démarrer avant 2017.

Le souhait de l'ED est de conserver son secrétariat, avec ses moyens en personnel et financiers ; ainsi que la distinction avec les Bureau des Etudes Doctorales / des Doctorants.

3. Questions diverses

* **Information sur la future direction de l'ED** : la proposition pour la future équipe de direction (porteurs de projet) est la suivante :

- uB : Thierry Rigaud, Directeur – Jean Michel Petit, adjoint de site
- UFC : Nadine Bernard, co-directrice – Jean Luc Prétet, adjoint de site

Cette proposition est acceptée par le Conseil.



ÉCOLE DOCTORALE
PRES | Bourgogne | Franche-Comté
Environnements - Santé

* **Pour le fonctionnement futur de l'ED** : le souhait du Conseil est de continuer sur la voie engagée depuis 3 ans et d'améliorer ce qui peut l'être. Les discussions portent sur la revendication d'un secrétariat ED à Besançon.

* **Réforme de la formation « professionnalisante »** : partir de la journée organisée par Daniel GILBERT à Besançon, Jean GUZZO (Vice-président délégué à la valorisation de la recherche) étant également intéressé par un développement de cette formation. La présentation des compétences ciblées des doctorants en Environnement et Santé semble importante à mettre en avant. A noter qu'une réunion avec le MEDEF est prévue prochainement afin de promouvoir le doctorat.

* **Il faut également travailler à étoffer le catalogue des formations à visée scientifique**, les doctorants pointant des lacunes dans les domaines de l'agro-alimentaire et de l'agronomie. Il faut néanmoins noter que l'INRA en propose un certain nombre en parallèle au niveau national, et que des formations trop précises n'attireraient pas assez de monde.

Thierry RIGAUD rappelle enfin que l'ED est tributaire des enseignants qui proposent les formations.

David WENDEHENNE propose l'organisation d'une journée thématique en immunologie tous les 2 ans. Il veut bien se charger d'une telle organisation.

* **Rémi SAUREL : proposition une réforme du concours** : les unités qui seraient déficitaires en attribution de bourses de thèse pendant 2 ans se verraient attribuer une allocation fléchée la 3ème année. Alternativement est évoquée la mise en place d'un quota annuel de bourses fléchées sur le nombre d'HDR.

Thierry RIGAUD se demande si l'on peut flécher une allocation ministérielle ?

Qu'en serait-il des petites unités où il serait impossible de flécher une ½ bourse.

Thierry RIGAUD n'est pas partant, suivi par la majorité du Conseil.

De plus, le calcul serait trop difficile à mettre en place et relativement injuste car dans certaines disciplines, il y a beaucoup d'HDR mais qui n'encadrent pas.

Enfin, le concours actuel est équitable pour les étudiants. Ce système reviendrait à une absence de concours et ouvrirait la porte à des dérives.

Le Conseil ne prend pas de décision sur ce point. Il sera discuté à l'aune de cette année, où le mode d'attribution des sujets a été réformé.

* **Question sur la demande de parité dans les jurys de soutenance de thèse/HDR entre Femmes et Hommes**, sur proposition des universités, un texte contraindrait des jurys comportant « Au moins une personne de chaque sexe dans les jurys » ?

Les membres du Conseil sont favorables sur le principe mais remarquent également qu'il est déjà assez difficile de constituer un jury.



Secrétariats :

Université de Bourgogne, Bâtiment Gabriel, 6 Bd Gabriel, 21000 Dijon.

Tél. : 03 80 39 38 68 (corinne.aquilina@u-bourgogne.fr) ou 03 80 39 38 60 (josette.thery@u-bourgogne.fr).

Université de Franche-Comté, UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques, 19 Rue Ambroise Paré, 25030 Besançon cedex.

Tél. : 03 63 08 22 13 (martine.gautheron@univ-fcomte.fr).





ÉCOLE DOCTORALE
PRES | Bourgogne | Franche-Comté
Environnements - Santé

Le Conseil n'est pas favorable à faire une obligation de cette règle mais demande à ce que cela soit recommandé et vivement encouragé.

* **Patrick PLESIAT présente l'organisation d'une journée Thématique en « Génomique »**, entre mi-septembre et début octobre. Il travaille avec l'équipe GAD. Il présente le déroulé de cette manifestation. Il sollicite la réservation de salles à la Maison de l'Innovation du Conseil Régional de Bourgogne - Dijon. Il propose que cette journée se termine par une bourse aux questions des doctorants. Il demande aux doctorants élus au conseil de solliciter leurs collègues de manière moins officielle que l'ED. Ils devront faire remonter des questions spécifiques à poser le jour de la réunion. David WENDEHENNE demande si la participation de M2 à cette journée est possible et il lui est répondu par l'affirmative.

* **Question relayée par Nadine BERNARD : 1 chercheur doit il obligatoirement être affilié à une ED et une seule ?** La question va être soumise aux cellules juridiques des Universités par Madame Nadine BERNARD. Thierry RIGAUD fait remarquer qu'un collègue émargeant sur plusieurs ED pourrait jouer sur plusieurs tableaux pour les demandes de financement et échapperait ainsi à tout contrôle.

Clôture de ce Conseil par Thierry RIGAUD, directeur de l'ED à 17H.



Secrétariats :

Université de Bourgogne, Bâtiment Gabriel, 6 Bd Gabriel, 21000 Dijon.

Tél. : 03 80 39 38 68 (corinne.aquilina@u-bourgogne.fr) ou 03 80 39 38 60 (josette.thery@u-bourgogne.fr).

Université de Franche-Comté, UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques, 19 Rue Ambroise Paré, 25030 Besançon cedex.

Tél. : 03 63 08 22 13 (martine.gautheron@univ-fcomte.fr).

